



des deux Noïdants de cette paroisse, et originaire
 d'ice. Le present acte Noïdique à l'instant du
 tenir Le peu presert d'avant signé et sou-
 signé en Marine après lecture faite :

Henry
 Jussieu Labbé
 Jean-Marian Morency

Mariage

En mil dix font quatrevingt huit de vingt quatre de
 Juin, après avoir éu les procès de mariage Le dit jour
 et publié de premier et dernier dan Le vingt deux de
 Mois à la messe paroissiale avec diffusion des deux autres
 par lequel de l'ordinaire. Je soussigné Curé de Doncourt
 ai éu la donation Noïdique dan Mon Eglise à Sage
 l'heure mille sept de feu Nicolas Combast l'un venant de la
 Noïdant à Doimont originaire de Manem, et de deffunt
 Mathieu Manque originaire de Doimont, Le dit Jacques Combast
 de cette paroisse de fait depuis un an et six Mois, et de
 de Doimont de droit, d'icelle. Et Marie Jeanne Pierre
 fille d'icelle de son freres Pierre Manem originaire de
 Ochesme, et de Marie Anne Didry de cette paroisse originaire
 de celle de l'Épéeville et de dite Marie Jeanne Pierson de cette
 paroisse de fait et de droit, et agante de l'Église à cause de la
 Majorité de vingt six ans sans continuation de l'acte de la
 dite Marie Anne Didry de l'heure d'icelle. Les parties
 Declair, ay ayante été avec elle avec l'assistance de
 l'Église au Paroisse. Car me se sœur ai l'Église fait le presert
 de Jean Louis Menemer Noïdant de cette paroisse
 sans à l'Église, de Charles gaucher Noïdant de Doimont
 oncle maternel à l'Église, de Jean Thomas, gendre Manem
 Noïdant de cette paroisse, de Jean de l'Église, et de

Blanchette Sabouard de cette paroisse
 Marie du nom de l'heure est d'icelle à dix heures
 matin Le vingt huit d'icelle, mil dix font
 vingt huit, après de l'Église et de l'Église au
 à des sacemens de l'Église, l'un l'heure à l'Église
 et neuf au finitied de la paroisse avec des
 ordinares de l'Église de l'heure Manem
 de l'heure de l'heure de l'heure Manem
 et de l'heure de l'heure de l'heure Manem
 Manem de l'heure de l'heure de l'heure Manem
 de l'heure de l'heure de l'heure de l'heure Manem
 de l'heure de l'heure de l'heure de l'heure Manem
 de l'heure de l'heure de l'heure de l'heure Manem



Jean Francois Michel filz de pasme Residant auxi en la
 parroisse Del oule paternel a l'epouse Remois, et ont
 des parties avec Dites le Remois liqurs avec moi festiva
 faite, Leqy, et les Dits Jacques Lambert pour, et Marie Jeanne
 pinou l'epouse, Jean Lambert, et Jean Francois Robert
 qui ont dectais ne s'ansis lignas de C interpeles !

(Lamartine + de) (Lamartine + de Jacques)
 Marie Jeanne pinou Lambert

(Lamartine + de Jean)
 Lambert

C. J. Gaucher

(Lamartine + de Jean)
 Remois Robert

(Lamartine de + Marie)
 Anne Didry

Jean Francois Michel
 Chevalier
 Onu de Doncourt

trois onces de
 de Doncourt

Pan mil lvs font
 quatre de septieme
 Baptisme De Noleves est na
 Legitim de Jacques de
 onquaire de l'epouse
 pinou, onquaire de
 y Residants, de j'is
 a li jour parain Je
 pour Maraine Man
 Residants en cette par
 j'isont avec Noleve
 pour j'isont ayant v
 ains